

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 9 juin 2023 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, DELHOMME Baptiste, MASSACRIER Marie-Claude,

Absents excusés : SEFERIAN Sandrine (pouvoir donné à O. MOLLE), GRANGE JF (pouvoir donné à A.BOURSIER), GIBERT Marie-Anne (pouvoir donné à S. DUCHEZ), GARIN Maximilien (pouvoir donné à MC. MASSACRIER)

Absente : COMBE Emilie

Secrétaire de séance : A. BOURSIER

Objet : Choix de l'entreprise pour changement chaudière salle des fêtes - mairie

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il a été décidé de changer la chaudière de la salle des fêtes et du bâtiment mairie, il explique que suite à la réception de plusieurs devis il propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise MEUNIER pour la mise en place d'une chaudière à granulés de bois d'un montant de 50 903.56 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise MEUNIER pour un montant de 50 903.56 € TTC et donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter les subventions auprès des différents organismes.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 9 juin 2023
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance,
Adeline BOURSIER

A blue ink signature of Adeline BOURSIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230609-2023-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Affichage : 16/06/2023